

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 23 avril 2010 - 15 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille dix, le vingt trois avril, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 16-04-2010.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueyette, Raymond Lecler, Pierre Michel, Frédéric Pinet, Robert Reynaud, Nicolas Rosin.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

➤ **M. Nicolas Rosin** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Le compte-rendu du 19 mars 2010** est approuvé.

2 – ADSEA. Rencontre en mairie le 8 avril des dirigeants, rencontre avec le maire de Barret-sur-Méouge

Rapporteurs : *Josy Olivier, Jean-Jacques Ferrero*

Les responsables de l'ADSEA ont donné un rendez-vous à la mairie avec les élus pour les informer que les vingt et un adultes de la maison d'accueil spécialisé (MAS) seraient déplacés à Gap. Cette délocalisation se traduirait par une perte d'environ vingt emplois pour Rosans. Pour compenser, un établissement d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD) serait créé pour les résidents vieillissants. Mardi 27 avril, une conférence de presse est prévue sur le parvis du conseil général avec le maire de Barret-sur-Méouge concerné lui aussi par des délocalisations. Les élus vont demander un rendez-vous au préfet, aux deux députés (Henriette Martinez et Joël Giraud) et au sénateur Pierre Bernard-Reymond. Ce déplacement pour Gap se justifierait selon les dirigeants ADSEA par le fait qu'il n'y ait pas de MAS dans la ville de Gap (alors que le nombre d'habitants est important) et le départ de Rosans par les arguments suivants : « locaux vétustes, ancienneté du personnel (!), éloignement des structures médicales ». Il y a seize ans, c'était le même argument (éloignement du centre hospitalier) qui avaient justifié le départ de l'IME de Rosans (et son remplacement par une MAS). Il faut se rappeler l'historique de l'implantation des établissements de Rosans et Barret, le concept d'aménagement du territoire. A l'époque, Raymond Hugues avait la chance d'être au CA avec les fondateurs de l'ADSEA. A ce jour, aucun élu n'est présent au CA alors que l'ADSEA est très importante pour la vie du village : maintien du centre de secours, médecin, école.

➤ **Le conseil souhaite se battre pour le maintien de la MAS sur Rosans.**

3 – Finances.

Rapporteurs : *Josy Olivier, Jean-Jacques Ferrero*

Baisse de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité rurale

Les dotations d'état entre 2009 et 2010 ont baissé (dotation de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) : -17 559 €. D'autre part la mission inter-ministérielle aux rapatriés a versé en 2009 seulement 9 150 € au lieu des 14 000 € demandés.

Réalisation d'un emprunt pour le budget de l'eau (187 500 €) et pour la commune (300 000 €), choix des banques.

Pour financer la part communale des travaux du centre bourg (reprise de l'ensemble des réseaux secs, éclairage public, téléphone, électricité, création d'un réseau d'eaux pluviales, reprise du canal d'arrosage et de la voirie) deux banques (caisse d'épargne et crédit agricole) ont proposé, exactement au même taux d'intérêt, un prêt de 15 ans à taux fixe de 300 000 €. Il est proposé de retenir l'offre du crédit agricole (bien que le bureau de Rosans soit pratiquement fermé,...). D'autre part, pour répondre à des besoins ponctuels de trésorerie, le crédit agricole propose une ligne de 135 000 €. Pour les travaux des réseaux d'eaux et d'assainissement, il est proposé de profiter du prêt de 15 ans à taux fixe de DEXIA dans le cadre d'un plan de relance du BTP.

➤ **Le conseil accepte les contrats de prêts suivants**

Crédit agricole : Emprunt communal. Montant : 300 000 € ; Durée totale : 15 ans ; Taux fixe : 3,72 % ; Type d'amortissement : échéances constantes ; Date limite des débloqués de fonds : 3 mois ; Périodicité des échéances : Annuelle ; Frais de dossier : 300 €.

Crédit agricole : Ligne de trésorerie. Montant : 135 000 € ; Durée : 1 an ; Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois moyenné ; Marge : 1 % ; Frais de dossier : 135 € ; Montant tirage minimum : 25 000 € ; Nombres de tirages maximum : 2 par mois civil.

Déxia : Emprunt budget de l'eau. Montant : 187 500 € ; Durée totale : 15 ans ; Type d'amortissement : échéances constantes ; Montant de l'échéance : 3 762,46 € ; Taux d'intérêt : 2,52 % ; Date limite des débloqués de fonds : 30-06-2010 ; Périodicité des échéances : Trimestrielle ; Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de 50 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Indemnités des élus, annulation d'une partie de la délibération du 19 février

La préfecture a noté que la délibération du 19 février 2010 concernant la revalorisation des indemnités des élus au 1er janvier 2010 posait un problème de rétroactivité. L'augmentation du nombre d'habitants de la commune au 1er janvier 2009 peut être prise en compte dans la revalorisation des indemnités après que la décision des élus soit transmise en préfecture et publiée.

- **Le conseil annule la rétroactivité** de la décision du 19 février et **confirme les nouvelles indemnités** du maire, Josy OLIVIER, 35,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et des adjoints, Pierre MICHEL, Jean-Jacques FERRERO et Dominique GUEYTTE, 9,49 % de l'indice brut terminal.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent intercommunal

La communauté de communes propose le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'agent intercommunal Pascale Jacquier qui vient trois fois par semaine au tarif de 22 € de l'heure.

- **Le conseil autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.**

4 – Pass-Foncier®. Participation de la commune

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le dispositif Pass-foncier® aide les ménages primo accédant et sous conditions de ressources à acquérir leurs premières résidences principales par un dispositif qui vise à neutraliser le prix du terrain. Une aide communale de 3 000 € (foyer de trois personnes maximum) ou de 4 000 € (foyer de plus de 4 personnes) permettra aux bénéficiaires de doubler leur prêt à taux zéro et d'avoir d'autres aides. La commune percevra l'aide de l'état (1 000 € ou 2 000 € selon le cas) et du conseil général (1 000 €). L'aide communale se montera alors à 1 000 € par foyer.

- **Le conseil accepte le principe de deux aides de 1 000 € par an.**
- **Une information sera faite** et l'adjoint chargé de l'urbanisme veillera à informer les éventuels bénéficiaires.

5 – Co-propriété du grand pré. Délibération à prendre pour absence de classement dans le domaine public, diagnostics préalables à la vente

Rapporteur : *Josy Olivier*

Le géomètre a préparé l'acte de division pour la mise en co-propriété des trois bâtiments du grand pré qui seront vendus. Le notaire demande la délibération faisant état de l'absence de classement dans le domaine public communal (aucun service public exercé dans ces bâtiments). Elle demande aussi les diagnostics.

- **Le conseil confirme l'absence de classement dans le domaine public.**
- **Le conseil autorise le maire à signer les contrats** avec la société Apave pour les diagnostics « électricité » et « performance énergétique ».

6 – Eau potable. Schéma directeur départemental (convention état, conseil général)

Rapporteur : *Pierre Michel*

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable préparé par l'état et le conseil général permettra d'être une référence pour les politiques publiques en matière d'eau potable. Dans ce cadre, les services de l'état (direction départementale des territoires) et du conseil général ont besoin de recueillir les données nécessaires et proposent de signer une convention définissant les modalités de mise à disposition d'utilisation et de restitution de ces informations.

- **Le conseil accepte la signature de cette convention de mise à disposition et d'utilisation des données.**

7 – Fonds de solidarité pour le logement. Subvention 2010

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Comme chaque année, le conseil général qui finance principalement le fonds de solidarité pour le logement des personnes défavorisées depuis 2005 demande aux communes d'affirmer leur solidarité envers leurs habitants en versant une participation. Il est proposé une contribution de 0,35 € par habitant.

- **Le conseil accepte le versement de 182,35 € pour le fonds de solidarité logement 2010.**

8 – Le point sur les demandes de subventions

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Conseil général : report des dossiers assainissement, maison des énergies, logements du grand pré prévus au contrat de territoire

Le conseil général a fait un courrier pour fixer le calendrier des subventions prévues au contrat de territoire en fonction de l'avancement des dossiers.

L'aménagement de la maison des énergies : 100 000 € de subvention prévue en 2012-2014

L'assainissement 698 153 € de subvention prévue dont 25 % en 2011 et 75 % en 2012-2014.

Les logements du grand pré : 80 000 € de subvention prévue en 2012-2014

- **Un courrier sera fait au conseil général pour demander l'avancement du planning du dossier assainissement car la station d'épuration de Baudon et l'étude de la station des Buissons devaient être engagées dès 2010.**

Refus de l'état (DGE) sur les dossiers de l'école, voirie du Lastic, église

Le préfet a fait un courrier pour annoncer que, compte tenu de l'enveloppe à sa disposition pour le département, aucun des dossiers déposés par Rosans ne pouvait être retenu. Les travaux à l'école, la voirie communale du Lastic et la toiture de l'église n'auront donc pas de subventions de l'état.

Refus du conseil général sur les dossiers PIL (bâtiments communaux et aménagements)

Les dossiers programmes d'intérêt local (PIL) déposés en 2009 par la commune n'ont pas été retenus pour l'instant. Ces demandes de subventions concernaient les bâtiments communaux (notamment l'école et l'église) et les aménagements de terrains. Ils ne sont pas définitivement rejetés et feront *peut être* l'objet d'une programmation ultérieure.

Eglise Saint-Jacques le Majeur, demande de subvention au conseil régional, courrier à l'évêque

La toiture de l'église Saint-Jacques-le-Majeur est en très mauvais état, on voit le jour et la poussée des murs aggrave le problème de jour en jour. Un rapport d'expertise a permis de déterminer les travaux à faire. Un artisan a chiffré ce que cela allait coûter : 32 412 € HT (maîtrise d'oeuvre comprise). La souscription auprès des particuliers sous l'égide de la fondation du patrimoine a recueilli à ce jour la somme de 1 260 €. Le conseil général et l'Etat n'ayant pas donné à ce jour une suite favorable à la demande de subvention le conseil régional est sollicité.

- **Le conseil adopte le plan de financement suivant :**

Coût total HT des travaux 32 410 €

Souscription : 1 260 € Frais de gestion de la fondation du patrimoine : 3 % Reste souscription : 1 222 €

Reste à charge de la commune : 31 188 € Subvention Région demandée 50 % : 15 594 €

- **Un courrier va être fait à l'évêché.**

9 – Aide aux façades

Rapporteur : Josy Olivier

Monsieur Pierre Garcin et Madame Monique Garcin ont déposé des dossiers de demande de subvention pour la rénovation de leurs façades (petite et grand rue). Le maire propose de leur attribuer une subvention selon les critères retenus par le conseil municipal et de terminer avec ces deux dossiers la seconde tranche d'aide aux façades et de reporter les dossiers en attente (Olivier et Clier) sur la 3ème tranche. Récapitulatif :

Nom du demandeur	Facture ou devis	Surface	Prix au m ²	% de subvention	Subvention calculée	Subvention plafonnée
GARCIN Pierre	9 788,00 €	128	76,47 €	45%	4 404,60 €	1 500,00 €
GARCIN Monique	19 543,88 €	247	79,13 €	45%	8 794,75 €	1 500,00 €
					Dont 2ème tranche	1 172,51 €
					Dont 3ème tranche	327,49 €
					Total engagé sur la 2ème tranche :	18 300,00 €
					Total engagé sur la 3ème tranche	2 913,09 €
					Restera sur la 3ème tranche :	15 386,91 €

- **Le conseil attribue une subvention façade de 1 500 € à Monsieur Garcin et à Madame Garcin une subvention façade de 1 500 € sous réserve de la production d'un devis plus détaillé et conforme aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.**

10 – Travaux du centre bourg. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, conventions avec la fédération d'électrification (téléphone et éclairage public) et le syndicat d'électrification (électricité), canal d'arrosage chemin est

Rapporteur : Josy Olivier

Le cabinet de maîtrise d'oeuvre du centre bourg SP2i propose l'avenant n°2 à leur contrat fixant le montant des travaux à 1 231 500 € HT et la rémunération définitive de leur groupement SP2i, BAUA et Marc Speeg à 110 342,40 € HT soit un taux de rémunération de 8,96 %.

La fédération départementale d'électrification des Hautes-Alpes (FDE 05) propose une convention financière pour les travaux coordonnés de téléphone et d'éclairage public du centre bourg.

- **Le conseil autorise le maire à signer l'avenant n° 2 avec le groupement solidaire SP2I BAUA Marc SPEEG représenté par SP2I pour 131 969,51 € TTC et la convention financière avec la FDE 05 pour des travaux coordonnés (programme environnement 2009) pour 132 825 € HT et 156 737 € TTC.**

11 – Travaux du centre de secours. Avenant au marché de la tranche conditionnelle, travaux supplémentaires d'enrobés et d'espaces verts

Rapporteur : Pierre Michel

Dans les marchés du centre de secours il n'était pas prévu de faire de l'enrobé devant des portes du garage ni de faire des plantations aux abords du centre. L'architecte a demandé un devis à l'entreprise Pistono pour ces travaux supplémentaires. Les devis s'élèvent à 12 863,25 € HT (8 755,80 € et 4 107,45 €). Le montant initial du marché était de 45 834,25 € HT les devis représentent une augmentation de plus de 5 %, il faut donc un avenant. La commission d'appel d'offre réunie le 23 avril 2010 a donné un avis favorable à la proposition d'avenant au lot n° 10 de la tranche conditionnelle pour un montant de 12 863,25 € HT 15 384,45 € TTC

- **Le conseil autorise le maire à signer l'avenant avec l'entreprise STP Pistono pour un montant de 12 863,25 € HT et note que le montant du lot n° 10 - tranche conditionnelle est de 58 697,50 € HT.**

12 – Parc régional des Baronnie. Projet de charte

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Un avant projet de charte a été envoyé pour avis aux élus du périmètre du syndicat mixte Baronnie Provençales. Il est proposé de rajouter les thèmes concernant la désertification médicale « catastrophe sanitaire » selon le journal La Tribune. Les besoins de santé sont importants et le climatisme, le soleil, le « tourisme de bien être » (étude réalisée par la région), l'altitude idéale pour soigner l'asthme (Le Lastic ancien sanatorium), une maison médicale cantonale pluridisciplinaire (avec médecin, infirmière, kiné) peuvent être des pistes de réflexions.

13 – Camping municipal. Partenariat avec l'office de tourisme

Rapporteur : Josy Olivier

Le stagiaire de l'office de tourisme ou un salarié résident à côté du camping pourraient assurer l'accueil et le ménage en saison (tous les jours de 17 à 19 heures). Le personnel communal sera aussi sollicité.

- **Hors saison, la mairie prendra les réservations**

14 – Questions diverses

- Amélioration de l'habitat (CALHAURA). La communauté de communes des Baronnie n'avait pas pu participer au financement de ce projet de rénovation de l'habitat. Réunion prévue à l'initiative de Bruis pour présenter le dispositif.

- De ferme en ferme. Jean-François Roussot est compris dans le circuit organisé par la Drôme.

- Office national des anciens combattants (ONAC). Le maire doit remettre un diplôme à trois anciens combattants Messieurs Clier, Arnoux et Sage-Vallier. Cette remise officielle aura lieu pendant la cérémonie du 8 mai.

- Visite des hameaux. Le planning est distribué aux conseillers municipaux intéressés.

- Communauté de communes de Rémuzat. Un accord de principe a été donné à M. Bertrand, le président pour le financement de la crèche de Rémuzat (6 enfants de Rosans). Une rencontre prochaine est prévue.

- Feu d'artifice par le verts luisants au plan d'eau le 14 juillet. Le plan d'eau appartient à la commune qui demandera la sécurisation aux pompiers. La société AcroFabio paye le feu d'artifice. Le bal des pompiers aura lieu quant à lui le 13 juillet.

- L'inauguration du centre de secours ne pourra se faire le 21 mai, il aura sûrement lieu un samedi.

- Rentrée 2010 : pas de suppression de classe annoncée.

- Piste de La Fayée. Les travaux ont commencé.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 17 h 00.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	X	
REYNAUD Robert	X	
ROSIN Nicolas	Secrétaire de séance	